

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE ENSEIGNER DANS LE SUPERIEUR  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du jury du Diplôme Universitaire « Enseigner dans le supérieur » à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) comme suit :

Nathalie YOUNES, Président du jury, MCF

Nathalie MASSEUX, Vice-président, MCF

**Membres du jury :**

Béatrice DROT-DELANGE, MCF

Guillaume SERRES, MCF

Laurence GROCHOWSKI, Chargée d'orientation et d'insertion

Audrey KERAVAL, IGE

Emmanuèle AURIAC, MCF

**Article 2 :**

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, 03/04/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

  
Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

05 AVR. 2018

- Publié le

05 AVR. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.